

2024
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 03/04/2024 – Délibération n°A2 N°24-008
7.1 Finances locales – Décisions budgétaires

République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Épône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'EPONE

SEANCE DU 03 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Ivica JOVIC, Maire d'Épône.

Présents :

M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Jacques FASQUEL, Mme Béatrice DI PERNO, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, Mme Nathalie BAUDOUIN, M. Olivier ECHARD, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, M. Thierry ARFI, M. Rémi PUISSEGUR-RIPET, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, Mme Eliane GILLARD, M. Franck BUNEL, M. Guy MULLER.

Absents ayant donné procuration :

Mme Véronique LOURDIN procuration à Mme Isabelle MARTIN
M. Francis RIALLAND procuration à M. Olivier ECHARD
Mme Florence JOUANNEAU procuration à M. Franck BUNEL
M. Daniel RIPERT à M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI
M. Pascal DAGORY procuration à Mme Marie TAINMONT
Mme Sofia RAFAÏ procuration à M. Emmanuel BOLLE

Absents

Mme Harmony LE CALLENNEC
M. Raoul LIMA

Madame Béatrice DI PERNO est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

28/03/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 29
Présents 21
Votants 27

DATE D'AFFICHAGE :

28/03/2024

OBJET : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2023 AU BUDGET PRIMITIF 2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M 57,

Considérant que conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif ;

Considérant toutefois qu'il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats sur la base du compte de gestion, soit provisoire, soit définitif, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2023 ;

Considérant ci-dessous les résultats du Compte de Gestion 2023 établis par le Comptable Public :

Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	10 487 755,28 €
Dépenses de fonctionnement	10 051 476,30 €
RESULTAT 2023	436 278,98 €
Résultat antérieur reporté	1 501 675,32 €
RESULTAT DE CLOTURE 2023	1 937 954,30 €

2024
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 03/04/2024 – Délibération n°A2 N°24-008
7.1 Finances locales – Décisions budgétaires

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement fait l'objet d'une affectation pour la couverture du besoin de financement.

Section d'investissement

Recettes d'investissement	2 410 441,91 €
Dépenses d'investissement	2 903 419,82 €
RESULTAT 2023	- 492 977,91 €
Résultat antérieur reporté	- 484 619,69 €
RESULTAT DE CLOTURE 2023	- 977 597,60 €

Le résultat de clôture de la section d'investissement est un solde d'exécution qui fait l'objet d'un report pur et simple au budget de l'exercice 2024 qu'il soit déficitaire ou excédentaire.

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2023	+ 960 356,70 €
--	-----------------------

Considérant l'avis favorable de la commission Finances, Développement durable, consultée le 26 mars 2024

Après avoir entendu l'exposé de Madame Isabelle MARTIN, Adjointe au Maire, déléguée aux Finances et Développement Durable,

Après en avoir délibéré, A l'Unanimité des suffrages exprimés, (21 Voix Pour, 6 Abstentions (Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, M. Daniel RIPERT, Mme Sofia RAFAÏ du Groupe « Épône au Cœur »),

DECIDE :

1. **DE PRENDRE** par anticipation les résultats de l'exercice 2023 au prochain Budget Primitif 2024 ;
2. **D'AFFECTER** les résultats 2023 au Budget Primitif 2024, comme suit :

Résultat de clôture d'investissement 2023 (Compte 001 – dépense d'investissement)	- 977 597,60 €
Restes à réaliser au 31/12/2023 Recettes (Chapitre 13 – recettes d'investissement)	883 635,00 €
Restes à réaliser au 31/12/2023 Dépenses (Chapitres 20 et 21 – dépenses d'investissement)	1 022 700,00 €
Solde des RAR 2023	- 139 065,00 €
Besoin de financement	1 116 662,60 €
Affectation en Réserves (Compte 1068 – recette d'investissement)	1 116 662,60 €
Report à nouveau de fonctionnement (Compte 002 – recette de fonctionnement)	821 291,70 €

3. **PRECISE** que la délibération sera adressée à :
 - La Préfecture de Versailles ;
 - Au Service de Gestion Comptable de Mantes-la-Jolie.



2024
 Commune d'Épône
 Conseil Municipal du 03/04/2024 – Délibération n°A2 N°24-008
 7.1 Finances locales – Décisions budgétaires

Résultats budgétaires de l'exercice

15000 - ÉPÔNE

1^{er} COLONNE DU BORD COMPTABLE : 078110

2^{ème} COLONNE DU BORD COMPTABLE : 078 100013-14-15-16

3^{ème} COLONNE DU BORD COMPTABLE : 078 100013-14-15-16

4^{ème} COLONNE DU BORD COMPTABLE : 078 100013-14-15-16

5^{ème} COLONNE DU BORD COMPTABLE : 078 100013-14-15-16

REVENUS	SECTION D'UNIVERSITÉS	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES REVENUS
Prévisions budgétaires totales (a)	6 147 216,48	21 821 346,65	27 968 563,13
Titres de recette (b)	2 812 480,13	9 798 378,49	12 610 858,62
Réductions de titres (c)	21 517,23	53 042,27	74 559,50
Restes à recevoir (d = b - c)	2 840 962,90	9 435 315,45	12 276 278,35
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	6 147 216,48	21 821 346,65	27 968 563,13
Mandatés (f)	2 812 480,13	9 798 378,49	12 610 858,62
Annulations de mandats (g)	20 791,97	53 042,27	73 834,24
Opérations nettes (h = f - g)	2 812 672,16	9 435 315,45	12 248 087,61
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
(d - h) Excédent		790 171,02	817 425,18
(d - h) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

21000 - ÉPÔNE

1 - Budget principal	REVENUS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PAR AFFICHAGE A L'UNIVERSITÉS 2023	REVENUS DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERTS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE PRECEDENT	REVENUS DE L'EXERCICE 2023
Investissement	-912 873,45	1 048 375,85	47 258,15		-464 437,65
Fonctionnement	2 445 293,48	1 048 375,85	736 173,02		2 212 797,02
TOTAL I	1 532 420,03	2 096 751,70	783 431,17		1 748 359,37
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 532 420,03	2 096 751,70	783 431,17		1 748 359,37

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

ÉPÔNE (Yvelines)
 Certifié exécutoire le présent acte
 Transmis au Préfet des Yvelines
 Le 08/04/2024
 Et publié/affiché le

Béatrice DI PERNO
 Secrétaire de séance



Ivica JOVIC

Maire d'Épône

